

Délibération CA-20251127-4.1

Vanves, le 27 novembre 2025

Conseil d'administration du Cnous du 27 novembre 2025
Délibération relative au budget initial 2026 du Cnous

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget initial du Cnous de l'exercice 2026 tel que présenté en séance le 27 novembre 2025.

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu les articles 175,176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019 ;

Vu les documents relatifs au budget initial du Cnous 2026, présentés en conseil d'administration.

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **192 ETPT dont 178 ETPT sous plafond** (notifié : 178 ETPT sous plafond) et **14 ETPT hors plafond**
- **556 396 621 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - ✓ 18 451 188 € pour les dépenses de personnel
 - ✓ 525 960 033 € pour les dépenses de fonctionnement
 - ✓ 11 985 400 € pour les dépenses d'investissement
- **560 445 253 €** de crédits de paiement dont:
 - ✓ 18 451 188 € pour les dépenses de personnel
 - ✓ 529 027 765 € pour les dépenses de fonctionnement
 - ✓ 12 966 300 € pour les dépenses d'investissement
- **552 963 953 €** de recettes
- **-7 481 300 €** de solde budgétaire (déficit)

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **-7 481 300 €** de variation de trésorerie
- **-1 493 628 €** de résultat patrimonial
- **-1 015 000 €** de capacité d'autofinancement (IAF)
- **-5 981 300 €** de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

- **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;**
- **Proposition de décision soumise au conseil d'administration :**

Approbation du budget initial 2026 du Cnous tel que présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget initial 2026.

Nombre de membres constituant le conseil : 28
Quorum : 9

Membres présents : 15
Procurations : 13
Membres participant à la délibération : 28

Contre : 10
Abstentions : 3
Pour : 15

**La présidente
Bénédicte Durand**